

Notice sur l'examen final EPS 2027 de maître en planification dans la thermique du bâtiment

1. Règlement d'examen

L'examen final est régi par le règlement d'examen et les directives y relatives. Ces documents sont disponibles sur www.suissetec.ch (rubrique Formation).

2. Admission

Conditions d'admission (voir règlement d'examen, ch. 3.3 ; directives, ch. 3.2) :

- Certificat fédéral de capacité de projeteur/euse en technique du bâtiment chauffage et quatre ans d'expérience professionnelle dans la planification d'installations thermiques après la formation professionnelle initiale.
- Certificat fédéral de capacité de projeteur/euse en technique du bâtiment sanitaire, de projeteur/euse en technique du bâtiment ventilation, de projeteur/euse frigoriste et cinq ans d'expérience professionnelle dans la planification d'installations thermiques après la formation professionnelle initiale.
- Brevet fédéral de contremaître en chauffage et trois ans d'expérience professionnelle dans la planification d'installations thermiques après obtention du brevet.
- Diplôme fédéral de maître chauffagiste et deux ans d'expérience professionnelle dans la planification d'installations thermiques après obtention du diplôme.
- Diplôme fédéral de maître sanitaire, de projeteur/euse sanitaire et trois ans d'expérience professionnelle dans la planification d'installations thermiques après obtention du diplôme.
- L'expérience professionnelle est prise en compte jusqu'au moment de l'inscription à l'examen final.
- Tous les modules doivent être réussis avec la note d'au moins 4,0.

3. Dates de l'examen

Remise du plan du travail de diplôme	27 novembre 2026
Réalisation du travail de diplôme	à partir du 09 décembre 2026
Remise du travail de diplôme	12 février 2027
Examen oral	12 mars 2027

4. Lieu de l'examen

Examen oral : centre de formation suissetec à Colombier NE ou suissetec Campus à Lostorf SO.

5. Inscription

Le formulaire d'inscription doit être complété **en ligne**.

Les **documents suivants** sont à joindre **impérativement** (règlement d'examen, ch. 3.2) :

- a) **Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** (passeport, carte d'identité).
- b) **Copie du certificat fédéral de capacité, du brevet fédéral ou du diplôme fédéral.**
- c) **Copies des certificats ou attestations de travail**, comme preuve de l'expérience professionnelle acquise après la formation concernée (voir point 2). Les informations suivantes doivent y figurer : date d'entrée, activité/fonction, éventuelle date de départ, date de l'établissement du certificat ou de l'attestation.
- d) **Copies de tous les certificats de module**, conformément aux directives, ch. 3.2 (par ordre alphabétique).
- e) **Plan du travail de diplôme**

Délai d'inscription : 27 novembre 2026

- ➔ Les inscriptions reçues hors délai ou incomplètes ne sont pas acceptées par la commission assurance qualité.
- ➔ Les candidats doivent disposer de tous les certificats de module requis au délai d'inscription. Les examens de module passés après le délai d'inscription ne peuvent pas être pris en compte.
- ➔ Une fois le transfert de vos données correctement effectué, vous recevrez automatiquement une confirmation par e-mail.

IMPORTANT : si vous ne recevez aucune confirmation, veuillez **immédiatement** vous adresser au secrétariat d'examens (voir ci-dessous : 10 Renseignements).

Vous recevrez la décision d'admission à l'examen d'ici mi-décembre.

6. Taxes d'examen

<i>a) Candidats d'entreprises membres de suissetec</i>	<i>b) Candidats d'entreprises non membres</i>
Taxe d'examen CHF 950.–	Taxe d'examen CHF 950.–
<u>Moins cotisation de formation*</u> - CHF 500.–	
Montant à payer CHF 450.–	

**Les cotisations de formation contribuent à hauteur de CHF 500.– en tant que paiement anticipé pour les employeurs et les collaborateurs des entreprises membres de suissetec.*

7. Date consultation des épreuves

Consultation des épreuves pour les candidats ayant échoué : mercredi 14 avril 2027, centre de formation suissetec à Colombier NE ou suissetec Campus à Lostorf SO.

8. Prix pour le meilleur candidat

Le meilleur diplômé / la meilleure diplômée par métier (note globale d'au moins 5,0) recevra en récompense une montre IWC.

9. Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes aura probablement lieu le 4 juin 2027 à Brugg/Windisch AG. Les détails suivront ultérieurement.

10. Désistement après l'inscription à l'examen final

Les candidats qui se désistent dans le délai imparti ou qui doivent se retirer de l'examen final pour des raisons valables se verront rembourser le montant versé, déduction faite des frais occasionnés (règlement d'examen, point 3.42).

11. Renseignements

En cas de questions, adressez-vous au secrétariat d'examens de suissetec (examen@suissetec.ch, Tél. 043 244 73 45).

Juin 2026